

Rapport annuel

2011



« LPC et implant cochléaire : complémentaires ! »



 a capella
Fondation

Conseil de Fondation 2011-2012

Yves Pillonel, Genève, Président

Benoît Markwalder, Lausanne, Vice-président

Chantal Bordier, Anières (jusqu'au 31 décembre 2011)

Henri Delafontaine, Jongny

Anne-Catherine Dubois, Pully (dès le 1er octobre 2011)

Jean-Luc Nicoulin, Epalinges (jusqu'au 31 janvier 2012)

2

Equipe professionnelle en 2011-2012

(total des postes: 2.2 équivalents temps plein)

Jean-Pierre Schaller, secrétaire général (jusqu'au 31 janvier 2012)

Jean-Luc Nicoulin, secrétaire général (dès le 1er février 2012)

Responsables régionales du Service d'aide à l'intégration (SAI):

Julie Collin, Genève

Karine Richard, Berne francophone, Jura, Nord vaudois

Gervaise Rollet, Valais et Ouest vaudois (dès le 1er novembre 2011)

Sylvie Thorens, Fribourg, Neuchâtel et Vaud

Monique Masur, centrale des codeuses et codeurs-interprètes en LPC (CCI)

Doris Agazzi, centrale de facturation des C-I (CFCI) (dès le 15 janvier 2011)

Billet du président

Des changements

De nombreux défis se présentent à nous ces prochaines années, notamment celui de la gestion d'une importante modification du financement des prestations LPC des jeunes sourds en scolarité obligatoire (voir page 15). Cela nous stimule et notre objectif reste plus que jamais l'accompagnement précoce des enfants présentant un déficit auditif tout comme l'intégration des jeunes sourds dans leur vie sociale, scolaire et professionnelle.

Année après année, cela reste possible grâce au soutien de nos partenaires financiers, que nous remercions chaleureusement. Ils permettent à nos bénéficiaires sourds de tendre vers un objectif commun: l'accession à la langue de leur environnement, garante d'intégration et de liberté.

Suite à l'annonce du départ de notre secrétaire général à fin 2011, le Conseil a accordé toute sa confiance à Monsieur Jean-Luc Nicoulin. Au bénéfice d'une double formation universitaire (HEC et logopédie) et d'un diplôme de codeur-

interprète en LPC, ancien président de l'ALPC et membre fondateur d'a capella, Monsieur Nicoulin est proche des complexités du terrain et y a développé un important réseau. Nous sommes convaincus qu'il saura pérenniser nos activités, tout en leur donnant des impulsions nouvelles.

Le LPC renforce l'effet de l'implant cochléaire!

Des études scientifiques récentes, menées en Belgique et en France ont démontré la pertinence de l'utilisation du LPC pour les jeunes enfants sourds porteurs d'un implant cochléaire depuis leur plus jeune âge. Cela rejoint nos observations et notre expérience et renforce notre conviction de continuer à offrir un soutien optimisé aux jeunes sourds que nous accompagnons, qu'ils soient porteurs d'implant ou non (voir pages 8 et 9).

Yves Pillonel
président du Conseil de Fondation

3

SAI (Service d'aide à l'intégration)

Les responsables du SAI interviennent auprès des enfants et adultes sourds et de leur famille. Elles proposent un accompagnement des intervenants, de la crèche au milieu professionnel et ceci dès le diagnostic de surdité. Elles entretiennent une collaboration interdisciplinaire pour la mise en place d'un projet individualisé dans le but d'une intégration harmonieuse.

Elles définissent les besoins en codage-interprétation LPC de manière individuelle en tenant compte des besoins et en privilégiant l'autonomie, l'intégration sociale, scolaire et professionnelle.

5 enfants en préscolaire, 58 enfants et jeunes en scolarité obligatoire, 28 jeunes en formations post-obligatoire et 9 adultes ont bénéficié des prestations offertes par le SAI.

Les responsables du SAI ont collaboré avec les différents organismes romands soutenant les personnes sourdes dans le but d'échanger sur des problématiques liées à la surdité afin de pouvoir proposer un accompagnement au plus près des besoins des bénéficiaires.

La collaboration avec l'ECES, Lausanne, a été accompagnée d'une formation

commune « Au delà des pratiques, le lien », assurée par Mme Catherine Hage, logopède au Centre Comprendre et Parler, Bruxelles. Cette collaboration s'est illustrée par la mise en place d'un projet commun à la garderie du P'tit Phare à Yverdon. Les responsables du SAI ont encore participé à une formation sur le thème de « la scolarisation de l'élève sourd ou malentendant et la coopération interprofessionnelle ».

Au mois de novembre, Mme Gervaise Rollet est venue compléter l'équipe du SAI déjà formée de Mmes Julie Collin, Karine Richard et Sylvie Thorens.

ECES: Ecole cantonale pour enfants sourds

« On peut réussir des examens malgré sa surdité grâce au LPC!
L'important c'est d'y croire! »

Aurélie Ronget, CFC documentaliste / assistante bibliothécaire, sourde, 24 ans

CCI (Centrale des codeurs et codeuses-interprètes en LPC)

La CCI intervient à la demande du Service d'Aide à l'Intégration, des bénéficiaires ou de leurs parents. La responsable de la CCI s'appuie sur la décision de l'AI (basée sur la recommandation du Service d'Aide à l'Intégration) pour déterminer le nombre d'heures hebdomadaires d'intervention à octroyer aux codeuses-interprètes en LPC (C-I) pour chaque enfant ou jeune.

Pour cette année, la CCI a planifié des heures de LPC pour 100 bénéficiaires en confiant des mandats à 44 codeuses-interprètes exerçant une activité régulière. Entre août et décembre 2011, 19 nouveaux bénéficiaires ont souhaité une prise en charge par une C-I LPC.

Les interventions en milieu préscolaire pour des enfants de 15 mois à 3 ans sont en augmentation. L'objectif pour les enfants de cet âge est d'enrichir leur vocabulaire en donnant une image phonologique précise des mots ainsi que de les rendre attentifs à l'importance des différents dialogues.

Le LPC étant de moins en moins utilisé spontanément dans les familles, les C-I fournissent parfois, sur demande, des leçons de décodage à domicile, quelques semaines ou quelques mois avant l'introduction du LPC en classe, ceci pour des élèves de tous âges.

Les jeunes adultes sourds habitués au LPC depuis leur enfance sont de plus en plus nombreux dans le monde du travail ou en stage. Les C-I sont à leur service, parfois régulièrement mais souvent sur appel, pour des réunions professionnelles ou des formations continues. Les interventions privées (cours de conduite, conférence, visite guidée, cérémonie, etc.) sont en augmentation. Les associations en lien avec la surdité font également appel à la CCI afin d'assurer la présence de C-I pour les congrès, conférences ou autres manifestations.

Accompagnement précoce de l'enfant sourd et de sa famille

Stimulation précoce pour une intégration optimisée

La prise en charge précoce des enfants sourds s'est profondément modifiée. Le dépistage systématique des surdités néonatales permet d'abaisser l'âge du diagnostic et de faciliter la construction d'une communication efficace grâce à la prise en charge précoce de l'enfant et à l'accompagnement adapté de la famille. Pour suivre cette évolution, la Fondation a capella souhaite participer à l'instauration d'un projet éducatif personnalisé en accord avec les parents et répondre ainsi aux besoins spécifiques de l'enfant sourd intégré en structure d'accueil de la petite enfance.

Projet P'tit Phare : « Sac à histoires »

Dans le cadre d'un projet novateur, la garderie du P'tit Phare, l'ECES et notre Fondation souhaitent favoriser l'intégration précoce et entreprendre une démystification de la différence : accepter l'autre tel qu'il est et ouvrir le regard des enfants sur d'autres formes de communication.

Stimuler l'inventivité et la créativité, découvrir le monde des histoires et nourrir l'imaginaire de l'enfant sont les objectifs de cette démarche de stimulation précoce en favorisant le développement du bagage linguistique de l'enfant sourd et entendant.

Chaque semaine, deux groupes de cette garderie bénéficient du projet « Sac à histoires ». Codées ou signées en alternance, les histoires racontées transportent les enfants dans le monde du récit et de la magie des mots. Une dynamique s'instaure entre animatrices et enfants, tous participatifs dans la découverte des histoires.

L'objectif de ce travail est de permettre à l'enfant sourd ou malentendant de développer suffisamment de compétences sur le plan de la communication et du langage mais aussi de la relation et de la socialisation, pour qu'il intègre l'école ordinaire de façon optimisée.

Responsables du Service d'aide à l'intégration et codeuses-interprètes LPC sont à disposition des bénéficiaires et enseignants pour accompagner le travail avec les Gommettes LPC.

« Ludiques et en lien direct avec les méthodes officielles, les Gommettes LPC aident l'élève sourd et ses camarades dans leur apprentissage de la lecture. »

Henri Delafontaine, membre du Conseil de Fondation

Gommettes LPC

Une brochure complètera le dossier « Gommettes LPC » en proposant une démarche d'exploitation. Elle apporte un support visuel aux phonèmes de la langue française et aux codes LPC. Elle offre aux enfants sourds une aide spécifique à l'apprentissage de la lecture et du LPC. Elle leur permet d'assimiler phonèmes, mots, puis phrases codées.

Deux codeuses-interprètes LPC ont conçu et expérimenté une brochure par méthode (Grindelire et Que d'Histoire) durant 2 ans, auprès d'enfants en situation d'apprentissage.

Historique

Lors d'une formation sur les méthodes d'apprentissage de la lecture (2008), nous avons eu l'idée d'y introduire les clés du LPC. Des gommettes autocollantes ont été créées. Enfants, parents et professionnels peuvent les coller dans le « Mémo des sons » et les cahiers de l'élève, simultanément au travail sur les sons en classe. Elles sont utilisables de diverses manières pour

soutenir l'apprentissage des sons et de la lecture.

Conception

La photo de l'enfant prononçant chaque son offre à l'enfant, de manière ludique et attractive, sa propre image labiale comme référence et élément de motivation, tout en améliorant la compréhension.

Le vocabulaire du « Mémo des sons » de la méthode y figure avec un complément de syllabes, mots et phrases pour chaque phonème. Les Alphas habillés (cf. méthode des Alphas) servent de complément ludique et visuel aux phonèmes.

En fin de brochure, un modèle de portrait d'enfant précise les images labiales. Une planche présente l'alphabet phonétique et l'emplacement articulaire des phonèmes. Sosies labiaux (même image labiale pour différents phonèmes) et ordre articulaire en organisent la classification.

Implant cochléaire et LPC : des données scientifiques

Jacqueline Leybaert, professeure à l'Université libre de Bruxelles, a dirigé et publié le livre collectif "**La Langue française Parlée Complétée (LPC): fondements et perspectives**" (Solal, 2011). Le LPC y est traité sous quatre angles (production et réception; langage, identité et bilinguisme; couple LPC – implant cochléaire; nouveaux acteurs), par des apports variés (recherches, observations cliniques et témoignages). C'est la première fois que le LPC est présenté scientifiquement de manière aussi complète.

8 Nos convictions, défendues depuis des années, sur la question de la complémentarité, voire de la compatibilité, du LPC et de l'implant cochléaire y trouvent de solides étayages.

La technique idéale

Pour Martine Marthouret (orthophoniste en CHU), l'implant restaure une bonne audition mais qui reste différente de celle des normo-entendants. Encore insuffisante, la qualité du signal génère un flou perceptif dont on ne se rend pas vraiment compte. Le langage se construit alors sur des représentations imprécises des sons, des mots et de la syntaxe.

Pour percevoir le langage, l'enfant produit donc des efforts soutenus et recourt

à la suppléance mentale. Une fatigue auditive, dont même les enfants « performants » se plaignent, en découle, particulièrement dans le bruit. Le LPC constitue la technique idéale pour lever les ambiguïtés du signal fourni par l'implant et apporter un confort supplémentaire à l'enfant. Contrairement à leurs prédécesseurs non porteurs d'implant, amener ces enfants à utiliser les informations visuelles (lecture labiale, LPC) nécessite un travail explicite et des adaptations de l'utilisation du LPC, notamment par les codeurs-interprètes.

« La recherche scientifique confirme ce que nous observons au quotidien avec nos deux filles sourdes, le LPC est un complément optimal quant à l'implant cochléaire. »

Caroline et Christophe Avert, parents de deux filles porteuses d'implant (10 et 13 ans)

Meilleure représentation des sons

Pour Sophie Bouton et al. (chercheurs), la pratique du LPC favorise le développement des compétences dans différents domaines liés à l'apprentissage de la lecture et des processus mis en œuvre dans le déchiffrement des mots. Les enfants implantés peuvent développer de meilleures représentations des sons et des mots en se basant sur des signaux auditifs et visuels plutôt que seulement auditifs.

Le suivi d'enfants durant sept ans post-implant permet à Marie-Thérèse Le Normand & al. (chercheurs) de conclure que les enfants exposés au LPC acquièrent plus rapidement les représentations des sons, des marques grammaticales et de la syntaxe que ceux qui n'en bénéficient pas.

En effet, le LPC améliore l'accès au message oral, notamment en augmentant la prééminence de certains éléments, facilitant ainsi leur perception. Avant et après implantation, l'utilisation intensive et précoce du LPC participe à l'exploitation optimale du signal auditif à disposition !

Avantage du LPC pour les enfants sourds

Josiane Bertoncini (chercheur) et Denise Busquet (médecin ORL-phoniatrie) réaffirment l'indissociabilité du couple

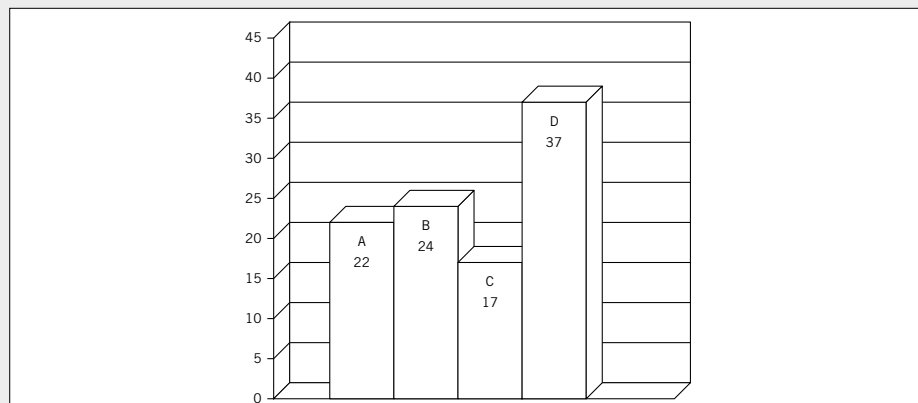
implant – LPC pour optimiser l'acquisition du langage par l'enfant implanté, en insistant sur l'importance de l'évaluation régulière et individualisée des projets mis en place.



En accord avec ces données scientifiques, notre Fondation soutient la pertinence de l'implant cochléaire et du LPC pour favoriser l'accès des enfants sourds au langage et à l'intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Voir aussi www.a-capella.ch

CFCI (Centrale de facturation des codeuses et codeurs-interprètes en LPC)



54 des 100 bénéficiaires sont suivis en secondaire, en formation professionnelle initiale ou en accompagnement professionnel (chiffres de l'année civile 2011).

- 10 Depuis 2006, la CFCI de la Fondation a capella agit en interface entre les codeuses-interprètes en LPC (C-I en LPC) et les différents partenaires financiers qui soutiennent nos activités :
- les Offices AI de Suisse romande (OAI)
 - les Services de l'enseignement spécialisé de plusieurs cantons romands
 - le Fonds d'entraide privé du LPC, géré par la Fondation a capella
 - diverses autres structures demandant des interventions en LPC.

A la base, la CFCI est un mandat donné à notre Fondation par l'ASCI (Association suisse des C-I en LPC), mandat que les codeuses-interprètes en LPC financent elles-mêmes au pro rata de leurs honoraires d'indépendantes.

A: jusqu'en 2^{ème} primaire
B: de la 3^{ème} à la 6^{ème} primaire
C: niveau secondaire (dès la 7^{ème})
D: études supérieures, formation professionnelle initiale ou accompagnement professionnel

(la dénomination des années scolaires est celle d'avant HarmoS)

Chiffres année civile 2011 :

- Total périodes: 24'249 dont 67 % sont codées en tarif C et D (niveau secondaire et postobligatoire).
- Total des C-I impliquées pour 100 bénéficiaires: 44
- Total des prestations: CHF 1'921'005.-

« Une analyse chiffrée des prestations est importante pour planifier le financement des activités d'a capella. »

Doris Agazzi, responsable de la CFCI

Réseau surdité en Suisse romande

L'ALPC (Association suisse pour le langage parlé complété) est le partenaire privilégié de la Fondation a capella en Suisse romande.

La Fondation a capella gère les activités professionnelles en lien avec l'intégration oraliste d'enfants et jeunes sourds en Suisse romande à l'aide du LPC. L'ALPC gère les activités associatives pour tous les âges. Elle organise les cours et les stages d'apprentissage du LPC.

Nous sommes également en contact avec de nombreux acteurs du réseau surdité en Suisse romande : 11

ASCI (Association suisse des codeuses et codeurs-interprètes en LPC)
ASPEDA (Association des parents d'enfants déficients auditifs)
Forom Ecoute (Fondation romande des malentendants)
FSS (Fédération suisse des sourds)
GRPS (Groupement romand des professionnels en surdité)
Pro Infirmis dans plusieurs cantons romands
Sonos (Suisse allemande)
ECES (Ecole cantonale pour enfants sourds) à Lausanne
Institut St Joseph « Le Guintzet » à Fribourg
Centre Montbrillant à Genève
Centre Jeunes Sourds
Les services de l'enseignement spécialisé de plusieurs cantons romands
HEP surdité Vaud
Centre suisse de pédagogie spécialisée (et le projet OPERA)
CoROM Handicap
Centres d'implantation de Genève et de Berne

Relations avec l'OFAS

(Office fédéral des assurances sociales)

La Fondation Forum écoute est l'organisme faîtière qui permet à la Fondation a capella d'accéder au soutien financier annuel de l'OFAS pour l'ensemble des prestations LPC en Suisse romande. La base légale est l'art. 74 de la LAI. L'enveloppe budgétaire obtenue dans le cadre du sous-contrat de prestation actuel, en vigueur depuis 2007, est un des piliers du financement de nos activités.

Le contrat 2011-2014 sans augmentation du soutien de l'OFAS

Il paraît important de rappeler que les exigences d'économie dans le domaine de l'AI découlant des décisions du Parlement fédéral se sont matérialisées pour notre Fondation, comme pour beaucoup d'autres, par un statu quo sur le montant des subventions allouées. Ainsi, malgré des prestations en hausse, notre Fondation doit fonctionner avec une subvention inchangée jusqu'en 2014 au minimum. Plus que jamais, le soutien de nos donateurs privés est capital pour assurer la pérennité de nos activités.

Convention tarifaire pour les codeuses et codeurs-interprètes en LPC

L'OFAS intervient également dans le financement des prestations des codeuses et codeurs-interprètes en LPC. Une convention tarifaire a été signée en 2006 à cet effet entre l'OFAS et la Fondation a capella. La Fondation a capella agit dans ce cadre comme intermédiaire de négociation et financier entre l'OFAS et les C-I LPC (voir page 10). Cette convention tarifaire s'insère dans le cadre des prestations liées aux moyens auxiliaires (art. 9 OMAI et 16 LAI).

Des changements importants

Là aussi toutefois des incertitudes apparaissent puisqu'au début 2012 l'OFAS nous a annoncé sa décision de résilier le financement de certaines de ces prestations au 30 juin 2013 (voir page 15).

Un grand merci aux personnes et services impliqués dans ces contrats et conventions :

- OFAS Service de l'art 74
- OFAS Service des moyens auxiliaires
- Fondation Forum Ecoute

« Plus que jamais, le soutien que nous apportons aux jeunes sourds dépend de la générosité de nos donateurs fidèles. »

Jves Pillonel, président du Conseil de Fondation

Recherche de Fonds ponctuelle et donateurs fidèles

Aux côtés des partenaires financiers officiels (OFAS, BFEH, Cantons), le soutien financier des donateurs privés reste une des bases indispensables à la pérennité des activités de la Fondation a capella.

Nous remercions chaleureusement nos partenaires financiers privés en 2011 :

Famille Jarillo, Genève
Banque Bovay & Partenaires, Lausanne
Mme I. Fischer, Lonay
Famille Membrez, (suite à deux décès), Delémont
Immot T, M. Didier Grobet, La Conversion
Fondation de la banque Pictet & Cie, Genève
Association d'éducation et d'entraide sociales, Lausanne
Fondation Baur-Duret, Genève
UBS, région romande, Lausanne
Fondation Marguerite, Morges
Fondation Hans Wilsdorf, Genève
Fondation Alice et Karl Schenk, Montreux
Famille Pfirter, St-Prex
Fondation Juchum, Lausanne
Fondation Wigert, activation d'une partie du don reçu en 2008.

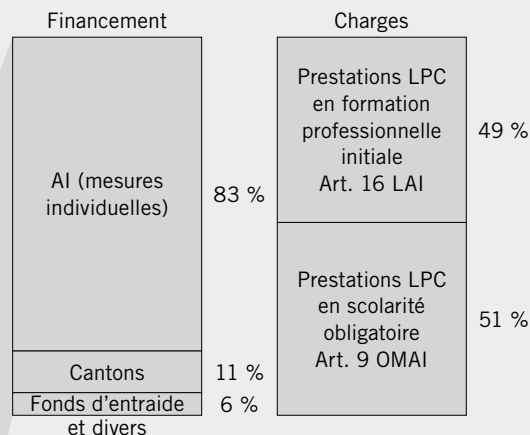
Les besoins de notre Fondation en fonds privés sont importants car les besoins de nos bénéficiaires le sont. La recherche de fonds reste donc une de nos priorités pour les années à venir afin d'assurer la pérennité des prestations offertes à nos jeunes bénéficiaires sourds et à leur famille.

Comptes 2011

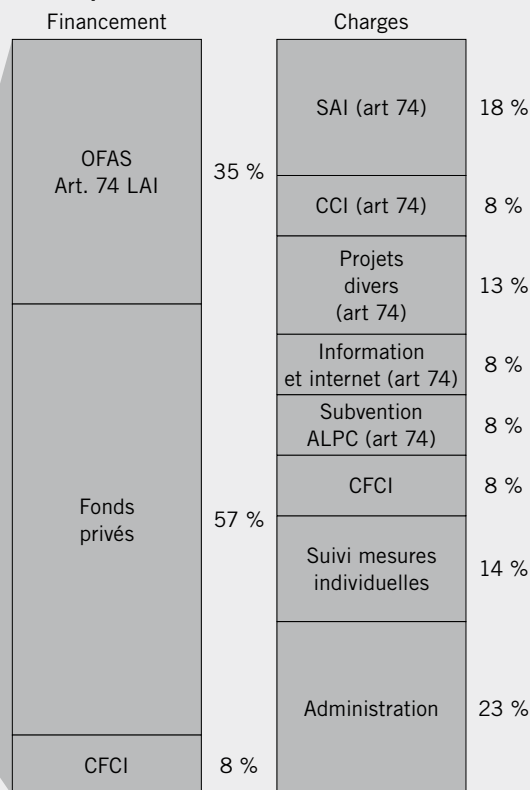
**Financement global :
CHF 2'379'099.-**



**Prestations de codage-
interprétation : CHF 1'921'005.-**



Autres prestations : CHF 458'094.-



« Notre mission pour les 18 prochains mois : négocier de nouveaux financements, assurer nos opérations et développer des projets novateurs au service de nos bénéficiaires. »

Jean-Luc Nicoulin, secrétaire général

Perspectives 2012

Résiliation de la convention tarifaire par l'OFAS

En mars 2012, l'OFAS nous a informés de la résiliation pour juin 2013 du financement du codage-interprétation LPC en scolarité obligatoire, tout en reconnaissant son utilité. Les autres prestations (notamment la formation professionnelle initiale) ne devraient pas être touchées. La RPT justifie cette décision. Négocier de nouveaux financements exigera d'importants efforts.

Recherche de fonds

Opérations, projets et offre de prestations complémentaires aux financements étatiques exigent d'importants moyens financiers, d'autant plus dans un contexte de gel des subventions et de résiliation de la convention tarifaire. La recherche de fonds constitue donc une priorité pour la Fondation.

Collaboration avec le réseau surdité

La collaboration avec l'ensemble du réseau surdité en Suisse romande sera intensifiée. Avec l'ECES, Lausanne, un

projet commun pluridisciplinaire sera mené pour faciliter la coordination des mesures offertes.

Accompagnement précoce

Le soutien de la Fondation Wigert en 2008 a permis de renforcer les postes du SAI pour intensifier notre présence l'accompagnement précoce. Les recherches récentes montrent l'intérêt du LPC précoce pour les enfants sourds, notamment porteurs d'un implant cochléaire. 2012 marquera donc la continuité de nos efforts dans ce domaine.

Projet Gomettes

Le projet « Gomettes LPC » va prendre de l'ampleur avec la publication de nouveaux jeux d'autocollants adaptés aux méthodes de lecture retenues en Suisse romande et de deux brochures d'accompagnement pour les parents et professionnels.

« Le LPC, les mots, les expressions verbales et non-verbales m'ont permis de casser petit à petit les cloisons imposées par ma surdité enfin de m'envoler librement, d'ouvrir mon esprit aux autres. »

Sophie Hucher, diplôme de culture générale, sourde, 21 ans

Adresses utiles

Secrétariat général (dès février 2012)

Fondation a capella, Avenue de Collonges 2, 1004 Lausanne
Jean-Luc Nicoulin Tél. 021 905 68 61 Portable 076 616 72 58
Courriel : jean-luc.nicoulin@a-capella.ch Fax 021 311 65 05

Site internet : www.a-capella.ch

SAI (Service d'aide à l'intégration)

Julie Collin, la Tour-de-Peilz Tél. 079 642 75 37
Courriel : julie.collin@a-capella.ch

Karine Richard, le Brassus Tél. 078 707 97 01
Courriel : karine.richard@a-capella.ch

Gervaise Rollet, Vevey Tél. 079 510 20 60
Courriel : gervaise.rollet@a-capella.ch

Sylvie Thorens, Clarens Tél. 079 822 82 78
Courriel : sylvie.thorens@a-capella.ch

CCI (Centrale des codeuses et codeurs-interprètes en LPC)

Monique Masur, Jongny Tél. 021 922 84 91
Courriel : monique.masur@a-capella.ch

CFCI (Centrale de facturation des C-I)

Doris Agazzi, St-Cierges Tél. 021 905 48 35
Courriel : doris.agazzi@a-capella.ch

Coordonnées bancaires

UBS Genève : CCP 80-2-2
Numéro IBAN : CH47 0024 0240 3731 0800X